

23 juin 2021

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 8 mars 2017 de M<sup>mes</sup> et MM. Amar Madani, Laurent Leisi, Danièle Magnin, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Sylvain Thévoz, Olivier Gurtner, Albane Schlechten, Thomas Zogg, Yasmine Menétréy, Daniel-Dany Pastore, Claude Jeanneret et Daniel Sormanni: «Une rue, une place ou une plaque pour Charles-Henri Favrod».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Petit-fils d'un vigneron montreuisien, Charles-Henri Favrod est né en 1927 et s'est éteint dans sa 90<sup>e</sup> année, le 15 janvier 2017. Il a d'abord été journaliste avant de plonger dans le huitième art. Son talent de journaliste l'a amené à couvrir des guerres, comme l'Indochine et la guerre d'Algérie. Il a même été actif dans la médiation et a facilité le contact entre les belligérants lors des accords d'Evian en 1961 et 1962, honorant la politique des bons offices de la Suisse. Il a créé en 1985 le Musée de l'Elysée à Lausanne, premier musée européen dédié à la photographie.

Chevalier de la Légion d'honneur et officier des arts et des lettres en France, Charles-Henri Favrod a été honoré par diverses distinctions dans les quatre coins du monde. Il a porté haut la voix de la Suisse sur la scène internationale. De ce fait, il mérite que Genève lui rende hommage.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire en sorte qu'une rue, une place ou une plaque de la Ville de Genève porte le nom de Charles-Henri Favrod.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif a depuis de nombreuses années décidé de favoriser les dénominations se référant aux personnalités féminines en vue de rééquilibrer le nombre de rues qui leur sont attribuées, aidé en cela par les nouvelles directives émises par l'Etat de Genève.

De plus, le peu de nouvelles dénominations créées chaque année ne nous permet pas, pour l'instant, de combler l'écart qu'il existe entre les noms de rues portant le nom d'une femme avec celles honorant des hommes.

En outre, le règlement sur la nomenclature ne permet pas d'honorer une personne qui est décédée depuis moins de dix ans.

C'est pour ces raisons que le Conseil administratif ne peut donner une suite favorable à l'invite du Conseil municipal.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La maire:  
*Frédérique Perler*